

Demande de bail exclusif (BEX) d'exploitation de sable et de gravier

SECTION 1	IDENTIFI	CATION										
1.1 REQUÉRANT (personne physique)												
Nom			Prénom					Date de naissance			Nº d'intervenant	
Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale) App. Ville, village ou municipalité												
Province		Pays	Code postal		Télépho	ne (do	micile)	Téléph	one (burea	u)	Poste	
Télécopieur			Adresse de cour	rior	álastropique							
relecopieur		Γ	Adresse de Cour	riei	electronique	;						
40 TITULAID	E DU DAUL I	D'EVRI OIT	· A TION*									
1.2 TITULAIR	E DU BAIL I	entreprise	ATION				Nº da	e matricule (N	EO) No d'in	torvonant	%	
ENTREPRISE	Nomiter	entreprise	ntreprise				e matricule (N	N'am	iter veriant	76		
ou Nom			Prénom			Date	Date de naissance N° d'intervenant			%		
PARTICULIER			7,000									
Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale) App. Ville, village ou municipalité												
Province	T	Pays	Code postal		Télépho	ne (do	micile)	Téléph	one (burea	u)	Poste	
Télécopieur		Г	Adresse de cour	rier	électronique)						
* 0 11 1 2 1 10			VED 11115 1 1075 AV		50110 1 50 55							
			XER UNE LISTE AV				IEWEN 13 D	EMANDES A L	4 SECTION 1	.2.		
Nom	- DE CORRI	LOI ONDA		nom		ian e <i>j</i>		Date de nai	ssance	Nº d'inte	ervenant	
TTOIN .			110	110111				Date de nai	3341100	Tr d mit	or veriant	
Adresse (numé	ro, rue, rou	te rurale o	u case postale)		Арр.	Ville,	village ou	municipalité		-		
Province		Pays	Code postal		Télépho	ne (do	micile)	Téléph	one (burea	u)	Poste	
Télécopieur		Γ	Adresse de cour	rier	électronique	•						
		L										
SECTION 2	LOCALIS	SATION D	U TERRAIN VIS	É								
(Tous les chan	-				Dana		Lot		Plac			
Nom du cantor	i, ue la paro	1336 00 06	ia seigneune	<u>'</u>	Rang		Lot		Bloc			
Carte SNRC :									l			
Nouvelle explo	oitation?	Oui	□ Non*	*	* Si « Non »	, nº du	site MRN	 IF :		(ex. : 22	A05-003)	
Coordonnées			Es	1				Nord	Zone nº	· -	/	

MRC DES LAURENTIDES 2025-01-01

SECTION 3	RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'EXPL	OITATION				
Votre référence	e (facultatif) :					
(Tous les cham	ps sont obligatoires.)					
Date projetée d	du début de l'exploitation :	Extraction annuelle prévue :	☐ tm ou ☐ m³			
Exploitant(s) ad	ctuel(s) :					
But de l'exploit	ation :					
Substance(s) v	risée(s) : 🔲 Sable	☐ Gravier				
Usage(s) :		récisez) :				
SECTION 4	AUTRES PERMIS OU AUTORISATIONS (RESSOURCES NATURELLES ET DES FO	CONNEXES À OBTENIR AUPRÈS DU MINIS ORÊTS (MRNF) (voir détails à la page 3)	STÈRE DES			
Autorisati	intervention forestière (MRNF) on pour la construction d'un chemin (MRNF) ocation (MRNF) récisez) :					
SECTION 5	DOCUMENTATION À JOINDRE (voir détai	ls à la page 3)				
Les documents sont exigés en vertu de la Loi sur les mines (RLRQ, c. M-13.1) et du Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure (RLRQ, c. M-13.1, r. 2) Plans exigés par règlement (art. 51 : paragraphe 1A de la page 3) Rapports exigés par règlement (art. 51 : paragraphe 1B de la page 3) Loyer correspondant à la durée du bail (paragraphe 1C de la page 3. Si chèque, veuillez payer à l'ordre de la MRC des Laurentides Durée demandée : Résolution ou règlement (art. 127 du Règlement; voir élément 2 de la page 3)						
SECTION 6	DÉCLARATION DU RESPONSABLE					
en vertu de l'artic Les renseignem Ressources natu la gestion de la p Je déclare avoir	cle 155 de la Loi sur les mines, et j'atteste l'exactit ents sont recueillis aux fins d'application des la prelles et des Forêts (MRNF), étant propriétaire de présente demande. pris connaissance des informations au recto et	les obligations relatives aux déclarations annuelles rude des renseignements fournis dans la présente dois, des règlements et des programmes sous l'a les lieux. Ceux-ci seront utilisés par la MRC des La lau verso du formulaire, je consens librement et tante demande et confirme que ceux-ci sont exacts.	demande. autorité du ministre des urentides qu'aux fins de			
DATE:	SIGNA	ATURE:				
Je désire effec	ctuer le paiement à partir du solde de compte	de l'intervenant.				
- Aucune	mission par télécopieur ou par courriel, les or demande ne sera analysée avant que le pair erdit de fournir des données bancaires (carte		oste.			

Adresse de retour : MRC des Laurentides

1255, chemin des Lacs Mont-Blanc QC J0T 2G0

amenagement@mrclaurentides.qc.ca

MRC DES LAURENTIDES 2025-01-01

Téléphone : 819-425-5555

Télécopieur: 819-688-6590

Documentation à joindre à la demande

1- Bail exclusif (BEX)

- A. La demande de bail doit être accompagnée d'une carte, à une échelle qui ne soit pas inférieure à 1:5 000, et elle doit indiquer, le cas échéant :
 - 1° les limites du terrain faisant l'objet de la demande;
 - 2° l'aire d'exploitation, y compris la localisation des équipements, des aires de chargement, de déchargement et de dépôt des agrégats, des aires d'entreposage des terres de découverte et du sol végétal et des aires sur lesquelles sont entreposés des résidus miniers;
 - 3° le territoire avoisinant jusqu'à 150 mètres de l'aire d'exploitation;
 - 4° le nom et le tracé des chemins publics, au sens du Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2), des voies d'accès existantes et à construire, des cours d'eau ou des lacs, l'emplacement des puits ainsi que l'emplacement et la nature de toute construction, terrain de camping ou établissement récréatif situés dans le périmètre délimité selon le paragraphe 3;
 - 5° la date de l'établissement de la carte.

Lorsque le terrain visé par la demande de bail exclusif se situe en territoire non arpenté et que sa superficie et sa forme ne correspondent pas à celles d'un terrain désigné sur carte pouvant faire l'objet d'un claim, telles que déterminées par le ou la ministre et reproduites sur les cartes conservées au bureau du registraire, de même que pour les parties de lots ou de blocs en territoire arpenté lorsque le terrain visé par la demande ne couvre pas des lots ou blocs entiers selon l'arpentage au primitif, le périmètre apparaissant sur la carte doit être établi par arpentage ou défini par les coordonnées rectangulaires UTM (Universel Transverse de Mercator) et le fuseau, selon le North American Datum 1983 (NAD83), et son système de coordonnées géodésiques en vigueur, en conformité avec le Système national de référence cartographique du Canada (SNRC); dans ce dernier cas, les sommets du périmètre doivent être numérotés sur la carte et la liste des coordonnées correspondantes doit être jointe à celle-ci.

B. Un rapport:

- décrivant la nature, l'étendue et la qualité du gisement ou du dépôt;
- précisant les usages prévus de la substance à exploiter, les marchés visés et le taux de production anticipé;
- décrivant le mode d'exploitation proposé.

Lorsque le bail est demandé pour l'exploitation du sable, du gravier et d'autres dépôts meubles par une municipalité ou une régie intermunicipale à des fins de construction, de réfection et d'entretien de son réseau routier, celle-ci doit déposer un plan quinquennal.

Lorsqu'un bail exclusif est demandé pour l'extraction ou l'exploitation de sable, de gravier, le demandeur doit démontrer à la MRC des Laurentides que ces substances sont nécessaires au maintien de la pérennité d'une activité industrielle ou à l'exercice d'une activité d'exportation commerciale à l'extérieur du Québec.

Cette autorisation donne au titulaire un droit exclusif d'exploitation qui lui confère la responsabilité environnementale du site. À ce titre, celui-ci doit acquérir une **autorisation environnementale** du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

C. Le paiement d'un loyer, fixé proportionnellement à la durée du bail, selon le tableau suivant :

Durée du bail	5 ans et moins	De 5 à 6 ans	De 6 à 7 ans	De 7 à 8 ans	De 8 à 9 ans	De 9 à 10 ans
Loyer	3 894,00 \$	4 670,00 \$	5 449,00 \$	6 233,00 \$	7 008,00 \$	7 786,00 \$

2- Résolution ou règlement (art. 127 du règlement)

Lorsque le demandeur d'un BEX est une personne morale (entreprise ou société), il doit fournir l'adresse de son siège social et, le cas échéant, celle de son principal établissement au Québec.

De plus, si le demandeur est une personne morale, il doit fournir une copie certifiée de la résolution ou du règlement interne autorisant la personne qui présente la demande à le faire au nom du demandeur.

3- Autre permis ou autorisations connexes à obtenir auprès du MRNF

Dans le cadre de la réalisation de votre projet, veuillez nous indiquer si des demandes additionnelles seront soumises au MRNF afin d'obtenir une autorisation ou un permis.

Consultation autochtone

La Couronne a le devoir de consulter les communautés autochtones concernées par votre demande de bail. Cette consultation doit se faire sur l'ensemble des droits, des autorisations et des permis relatifs à votre projet d'exploitation. La consultation autochtone ne débutera qu'au moment où les demandes de permis et d'autorisations connexes à votre demande de bail seront déposées au MRNF.

MRC DES LAURENTIDES 2025-01-01